

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir :

Pour : 0

Contre : 13

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-six,

le lundi 11 mai à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/04/2026

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Charles WACHENHEIM, Sophie LE GAL,
Alain LACAUD, Carine LEBouc, Jean-Louis MERLE, Elodie BOURDOU, Jérôme
FREDON, Christelle CHABROL, Christian PROVILLÉ, Isabelle LATHIERE, Yannick
LONGERAS, Esther MARIS, Alain DUTHIER, Christelle RAMA

Absents : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2026-026

**Vote sur le maintien des travaux sur l'intégralité de la rénovation de la
bâtisse du bar "Le Champsac"**

Madame le Maire présente l'ensemble des éléments techniques et financiers afin que le conseil municipal puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur l'avenir de cette bâtisse.

Elle précise que le détail des travaux présenté en phase APS (avant-projet sommaire), et notamment le montant de certains postes de dépenses, apparaît particulièrement élevé.

Elle rappelle le souhait de travailler un projet de travaux où les dépenses de travaux sont au maximum à 350 000 euros HT. Or, la réhabilitation complète de la partie habitation et de la partie commerce sont chiffrés à des montants travaux supérieurs à 350 000 euros HT.

Dans ce contexte, il est évoqué l'intérêt d'étudier la possibilité à terme de rechercher un acquéreur pour la partie habitation de la bâtisse (obligation de maintenir la bâtisse en propriété de la commune pour 5 ans), tout en conservant, pour la commune, uniquement la partie destinée au commerce.

Par ailleurs, afin de renforcer le travail de réflexion et de suivi du dossier, il est proposé d'élargir la commission municipale « Le Champsac ». Les personnes suivantes se portent volontaires pour intégrer cette commission : Yannick, Isabelle, Élodie et Jean-Louis.

La commission « Le Champsac » est désormais composée des membres suivants : Carine, Esther, Sophie, Émeline, Yannick, Isabelle, Élodie et Jean-Louis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De ne pas poursuivre, en l'état actuel des devis présentés, le projet de travaux relatif à la bâtisse « Le Champsac », la proposition soumise au vote portant sur la poursuite des travaux sur l'intégralité du bâtiment, à savoir les volets habitation et commerce, ayant été rejetée à la majorité.**

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 20 mai 2026

Certifiée exécutoire le : 20 mai 2026

Publié ou notifié le : 22 mai 2026

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Émeline GIAMBELLUCO



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.